



Projet de Territoire

Quel Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour demain ?

1. La démarche

Le Projet de Territoire décrit la vision du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour les années à venir. Il pose le cadre et les orientations qui seront déclinées en plans d'actions dans l'ensemble des domaines d'interventions de l'agglomération.

Document stratégique, ce projet est né d'une série de réunions de travail et de séminaires réunissant 28 élus du territoire (2 par communes). La consultation des conseils municipaux, celle des services des différentes communes, et des journées d'échanges avec la population, ont permis d'enrichir les orientations du Projet de Territoire.

Dans un contexte marqué par des facteurs d'incertitudes entraînant les crises climatiques, énergétiques et les conséquences qui en découlent, il sera suivi avec exigence et agilité. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie est une agglomération aidante et se donne les moyens de poursuivre son action sur le long terme.

Le Projet intercommunal de ces prochaines années vise à améliorer le quotidien de chacun, en faisant rayonner notre territoire, en le transformant, et en coopérant efficacement au sein du bloc local.

Ainsi, le souhait émis par les élus communautaires d'un territoire Solidaire (inclusif et qui permet de rester en lien avec tous les habitants), Ambitieux (inspirant et innovant) et Résilient est porté par la prise en compte systématique des enjeux liés à la transition écologique.

2. Un Projet de Territoire + un pacte de gouvernance = des documents cadres qui en découlent

Ce projet est donc un outil au service de l'action publique, au bénéfice des habitants et des usagers du territoire. Aussi, l'instauration de la transversalité nécessaire à sa conduite sera traduite dans le pacte de gouvernance qui l'accompagne. Ce pacte organisera le mode opératoire des réflexions autour des sujets à finaliser. Ils viendront en compléter d'autres déjà amorcés comme :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), également mis en place et élaboré dans le même temps par Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, document transversal qui porte une ambition forte pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'agglomération. Il traduit la volonté des évolutions à intégrer pour accompagner les acteurs du territoire dans la transition climatique qui s'opère.

- Le Scot qui sera retravaillé pour intégrer les documents cadres (SRADDET, loi ES, loi climat résilience et littoral).
- Le PLUI qui intégrera à terme ces premiers documents et les objectifs de ce Projet de Territoire.

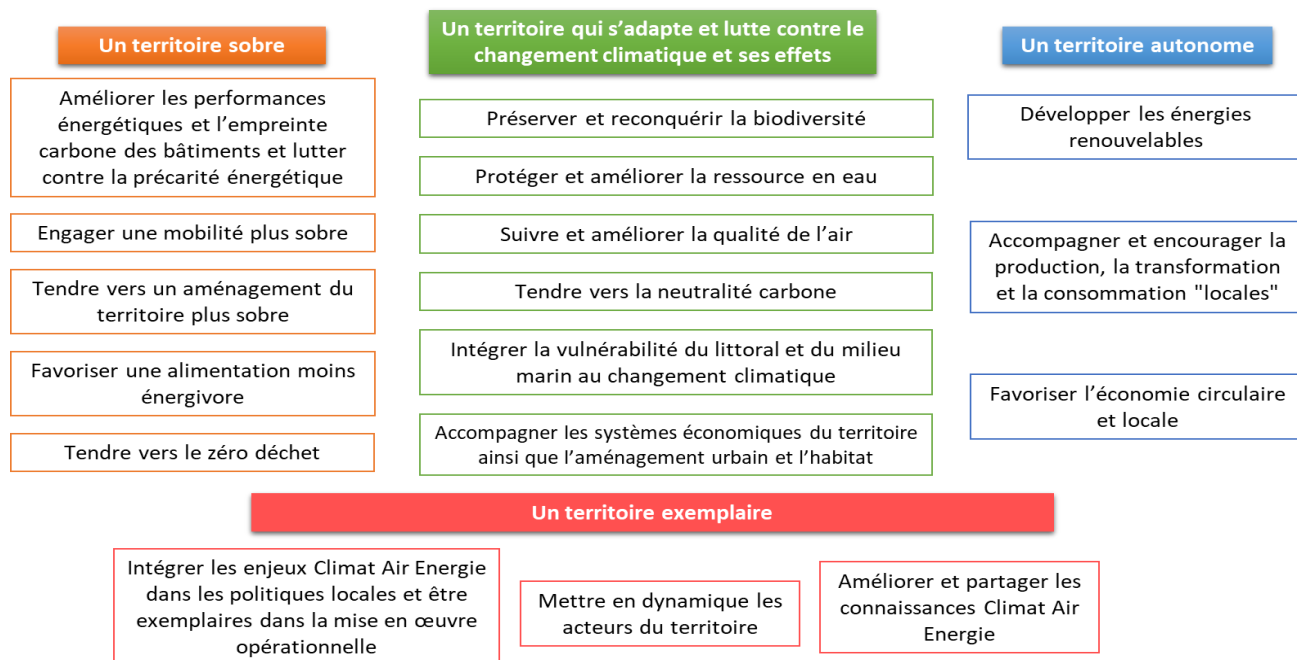
A ces documents cadres, s'ajouteront également d'autres projets élaborés à l'échelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans des politiques sectorielles comme :

- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Projet Culturel de Territoire
- Le Projet Sportif de Territoire
- Le schéma des Mobilités.

3. Le Projet de Territoire : une ambition partagée



La transition écologique a été définie comme un prisme de lecture pour les futures politiques publiques de l'agglomération et la stratégie du PCAET présentée ci-dessous, énonce la hiérarchisation des actions.



L’analyse de ces actions a permis de mettre en exergue 3 repères transversaux :

- **L’ambition** : façonner un territoire exemplaire où chacun puisse s’exprimer, créer de la valeur en toute sécurité et avec des perspectives. Elle s’appuie sur les identités propres et reconnues du territoire. Elle implique tous les acteurs du territoire : habitants, acteurs économiques et sociaux, associations...
- **La solidarité** : permettre aux habitants de vivre sur le territoire en bonne santé avec un accompagnement adapté à leur situation : déplacement, santé, logement...
- **La transition écologique** : construire des solutions d’adaptation de nos modes de vie et de consommation face aux enjeux climatiques et participer à réduire les impacts par un nouvel équilibre entre la création de valeur et la sobriété (utilisation et pérennité des ressources du territoire).

Ces repères ont ensuite été réfléchis afin de dégager les 3 axes du Projet de Territoire. Cette formalisation de la volonté politique sera matérialisée par les différents projets déjà mis en œuvre, en cours ou à venir, eux-mêmes, déclinés en action.

4. La volonté politique déclinée en 3 axes majeurs

Axe 1 : BIEN VIVRE AU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE POUR TOUS / VIE QUOTIDIENNE

Comment le Pays de Saint Gilles Croix de Vie aide les gens au quotidien ?

- Par l’habitat : de qualité, durable et accessible

- Des dispositifs existants : poursuivre et consolider les mesures contribuant à la pérennisation de l'action engagée pour permettre à chacun de bénéficier d'un habitat à la fois digne et modernisé.
- Renforcer le logement saisonnier comme moyen essentiel au développement touristique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Garantir l'existence d'un habitat diversifié et bien intégré.

Pistes de réflexion à approfondir :

- Nombre de logements à créer et nombre d'habitants à accueillir.
- Répartition entre logements à l'année et logements touristiques (secondaires ou locatifs).
- Typologie de l'habitat au regard des enjeux de l'artificialisation des sols.
- Répartition des nouveaux logements sur le territoire en corrélation avec la distance au travail et aux services.

- Par la santé : un service pérennisé
 - Permettre l'égal accès à une prévention de qualité et aux soins.
 - Veiller à l'implantation de praticiens sur le territoire, généralistes et spécialistes.
 - Conclure un Contrat Local de Santé (CLS) pour une mise en œuvre de solutions de proximité.

Pistes d'actions à approfondir :

- Répartition des professionnels sur le territoire : centralisation, éclatement, itinérance...
- Structuration en communauté de soins.
- Accès aux spécialistes.
- Accès (déplacement) aux lieux de soins.
- Réflexions autour de cabinets médicaux répartis en fonction des bassins de vie.

- Par l'accès au sport : équité et diversité de l'offre par une compétence partagée
 - Soutenir les activités sportives d'intérêt communautaire, en complémentarité avec les communes, et en lien avec les clubs.
 - Encourager le développement de la pratique du sport auprès des publics éloignés.
 - Définir un Projet Sportif de Territoire.

Sujets à approfondir :

- Définition et mode d'accompagnement des pratiques sportives du territoire intercommunal.
- Quel soutien des événements à portée communautaire ?
- Quel soutien aux communes pour les équipements sportifs (communautaires ou communaux) ?
- Développer le « sport santé ».

- Par l'accès à la culture :
 - Développer l'accès à la culture sous toutes ses formes, pour tous, à travers une politique intercommunale, complémentaire des dispositifs communaux.
 - ✓ Répartir la diffusion de spectacles en vue de renforcer l'action culturelle.
 - ✓ Mettre en place un réseau de lecture publique et faciliter l'apprentissage musical.
 - ✓ Renforcer la connaissance de l'histoire culturelle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
 - Mettre en valeur les richesses patrimoniales existantes.

Pistes d'actions et sujets à approfondir :

- Mutualisation ou non de l'enseignement musical.
- Niveau d'action intercommunal pour la mise en valeur du patrimoine à définir.

- Par le sentiment de sécurité : permettre une vie harmonieuse dans la diversité et la dignité
 - Poursuivre une action collective dans le domaine de la sécurité routière, ou encore de la fourrière canine.

Pistes d'actions à approfondir :

- Aider à la réflexion pour des nouveaux dispositifs ou la mise en place mutualisée d'effectifs nouveaux sur des communes ayant des besoins, en respectant la diversité des situations (taille des communes, contexte, etc.)
- Accompagner les communes dans la mise en place de moyens participant à la sécurité :
 - Exemple : groupement d'achat pour du matériel de vidéo surveillance.
- Enjeu de régulation environnementale et de contrôle de l'urbanisation.
- Proposition de création d'une fourrière automobile.

- Par l'accès au numérique (ex. tiers lieux, indépendance numérique...) :
 - Accompagner l'enjeu environnemental et économique de formation et d'éducation.
 - Permettre l'inclusion numérique pour les habitants.
 - Développer la présence de France Services et les ateliers numériques.

Sujets à approfondir :

- Quelles actions pour la souveraineté numérique (relocalisation des données...) ?
- Quelles stratégies numériques pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie en termes d'usage et de niveau de connexion ?

- Par son action sociale (CIAS, CTG...) : accompagnement depuis l'enfance aux personnes âgées
 - Accompagner l'autonomie et la souveraineté de chacun.

- Inclusion handicap : adapter, partager, faciliter l'accès, soutenir, accompagner, accueillir, former et informer.
- Aider les familles à tous les âges de l'enfance.
- Faire de l'accueil de la petite enfance un levier de l'insertion professionnelle.
- Développer la proximité et rapprocher les populations des services publics (France Services).

Pistes d'actions à approfondir :

- Réflexion sur le rôle de l'agglomération dans l'accompagnement des jeunes adultes.
- Réflexion sur le rôle de l'agglomération dans l'aide alimentaire aux publics en difficulté.
- Accompagnement des familles et de la parentalité.
- Mutualisation de l'accompagnement de l'accès au logement notamment pour les jeunes ménages.
- Place de l'agglomération dans l'accompagnement du vieillissement, de la dépendance et de l'isolement social.
- Réflexion sur l'accompagnement des personnes vieillissantes à domicile, parcours résidentiel etc.

Axe 2 : AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE - FAIRE RAYONNER LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Comment je prépare mon territoire pour qu'il rayonne ?

- Par une économie dynamique et adaptée :
 - Favoriser les secteurs en croissance porteurs de résilience, dont la relocalisation des emplois de production.
 - Favoriser l'installation d'entreprises « propres », créatrices d'emplois, et soutenir l'existant.
 - Devenir territoire d'innovation sur de nouvelles filières singulières au Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
 - Soutien au commerce local.
 - Accompagner et soutenir l'économie maritime, essentiellement représentée par la pêche, qui est de plus en plus contrainte par la politique de préservation des espèces.
 - Promouvoir la résilience énergétique en partenariat avec le monde de l'entreprise : soutenir la qualification des artisans locaux œuvrant dans les secteurs de « croissance verte ».
 - Accroître l'accès à la formation et à l'emploi de proximité sur le territoire par la création d'outils (bourse de l'emploi, forum métiers).
 - Accompagner les entreprises dans un territoire qui tend vers la neutralité carbone.

Pistes d'actions à approfondir :

- S'interroger sur les moyens de maintenir un maillage de commerce local et/ou de proximité.
- Quelle répartition géographique des entreprises sur le territoire (accès, distance au logement, distance à la ressource...) ?
- Encourager les mutualisations inter-communales, pour renforcer la vision commune et l'esprit communautaire.

- Par un tourisme plus attractif :

- Faire découvrir ou redécouvrir (avec une approche différente) notre territoire par tous les publics.
- Faire découvrir l'océan autrement.
- Développer le tourisme d'affaires.
- Promouvoir notre patrimoine naturel, historique et culturel, comme notre patrimoine immatériel (gastronomie, vins, sardines...).
- Développer les synergies entre les territoires.
- L'évolution d'un tourisme prenant en compte la nécessité grandissante et souhaitée d'un « éco tourisme » (maillage entre les structures, mise en valeur des produits du terroir, vitrine du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, activité culturelle itinérante ou multi-sites, patrimoine culturel...).

Pistes d'actions à approfondir :

- Accompagner le tourisme qui s'appuie sur un territoire résilient, à image positive et qui le respecte ?
- Développer le territoire pour s'affirmer comme une destination « éthique ».

Axe 3 : ANTICIPER LES TRANSITIONS PAR UN AMENAGEMENT ADAPTE / TRANSFORMER LE TERRITOIRE

Comment mon territoire se prépare aux transitions économiques et écologiques

- Par les mobilités : répondre aux besoins de mobilité du quotidien :

Le rapprochement des lieux de vie, de production, de consommation et de service, impacte fortement l'exercice de la compétence « organisation des mobilités ». Elle encourage le développement des mobilités actives et accélère la réalisation de leurs supports.

Les 3 enjeux majeurs définis qui viennent servir la politique de mobilité sont :

- ✓ *Économique, pour les habitants (budget des ménages).*
- ✓ *Social, pour permettre d'accéder aux services, au travail et aux autres habitants.*
- ✓ *Écologique et énergétique.*

- Assurer un accès équitable de tous aux moyens de déplacement individuels et collectifs avec la velléité de respecter l'environnement.
 - Priorité 1 : développer les déplacements doux et à vélo et ses réseaux.
 - Priorité 2 : développer des systèmes collectifs de déplacement adaptés aux densités de l'habitat et améliorer la connexion avec les transports urbains.
 - Priorité 3 : équité et solidarité face au transport.
- Accompagner la réflexion des habitants sur l'utilisation de la voiture et de ses alternatives.
- Décarbonation des transports.
- Désenclaver : intermodalité, désenclavement routier comme moyen d'une meilleure intégration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à son entourage.
- Promouvoir les énergies liées à la mobilité : mobilité électrique, hydrogène, GNV, programme d'éducation et de prévention...

Pistes d'actions à approfondir :

- Quelles liaisons et selon quel mode de déplacement, vers quelle centralité ?
- Quelles liaisons entre les centralités et avec quelle temporalité ?

- Par un aménagement du territoire adapté et harmonieux :
 - Poser un regard global et systémique sur le territoire.
 - Faire évoluer l'utilisation d'espace, l'artificialisation et la densification au regard des enjeux posés préalablement (habitat, mobilités, PCAET...).
 - Prendre en compte les différents éléments de préservation des espaces et des espèces en réaffirmant la présence des trames vertes et bleues sur l'ensemble du territoire.
 - Gestion des zones naturelles référencées (Natura 2000, ZNIEFF...).
 - Participer à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel par les différents moyens disponibles.
 - Partager de manière harmonieuse et vertueuse les opportunités et les contraintes territoriales pour un meilleur développement.
- Avec une agriculture et une pêche vecteurs de développement pour un territoire résilient :
 - Garantir un espace agricole conséquent et permanent (stockage du foncier) favorisant le maintien et l'essor de l'activité de production alimentaire et la vente directe de produits.
 - Veiller à la conservation des sols et des paysages.
 - Œuvrer pour le renouvellement des chefs d'exploitations avec des agricultures diversifiées.
 - Soutenir la filière pêche et encourager notre pêche locale et artisanale.

- Accompagner une réflexion au bénéfice de la pêche locale en lien avec les contraintes et l'évolution climatique, énergétique etc.
 - S'intéresser au bien-être animal dans le cadre de l'exploitation et au maintien des ressources.
 - Viser l'autonomie alimentaire en protégeant les milieux à travers le Projet Alimentaire Territorial, les achats publics, etc...
- Avec l'eau comme enjeu majeur :
 - Œuvrer pour que les bassins versants permettent une eau en quantité et en qualité suffisante, de manière durable, par l'intermédiaire des milieux résilients dans ce contexte climatique. La politique d'assainissement participera à cette dynamique ; le travail du SAGE et l'élaboration du PTGE participent à cet objectif. Les actions visant à économiser la ressource en eau seront conduites ou accompagnées...
- Par une gestion des déchets plus efficace :
 - Encourager la limitation de leur production, et accompagner les habitants vers des pratiques de consommation valorisant le zéro déchet.
 - Initier ou accompagner les outils nécessaires à l'économie circulaire et au concept de réemploi.
 - Organiser une collecte et une gestion la moins impactante possible.
 - Evaluer le fonctionnement de la REOMI et l'optimiser si nécessaire.
- Par un aménagement numérique adapté :
 - Veiller à un réseau numérique THD adapté pour tous : télétravail, habitants, tiers lieux, nouveaux modes de travail y compris pour les résidences secondaires.
- Par son désenclavement :
 - Maintenir les dessertes ferroviaires du territoire et les connexions avec les autres mobilités.
 - Veiller à la fonctionnalité des liaisons vers les centralités départementales et régionales.
 - Réfléchir à de nouvelles modalités transport/service efficaces : comme les lieux de consultation des spécialistes près des gares, le coworking près des transports....

Pour financer durablement ce projet un travail transversal devra être conduit afin d'interroger les perspectives de financements pour répondre à ces enjeux, notamment par la conclusion, à venir, d'un Pacte Financier et Fiscal (PFF).

Placer l'ambition, solidaire et résiliente, au cœur du projet de territoire implique la nécessaire prise en compte d'un constat objectif des forces et des faiblesses du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, agglomération littorale et vieillissante mais disposant d'atouts qu'il est indispensable de maîtriser pour pouvoir inscrire l'agglomération dans le paysage régional de demain.

Forte d'un potentiel économique tout autant que d'un littoral prisé et d'un riche arrière-pays, l'agglomération doit cependant faire face au vieillissement de sa population, propice à une importante tension foncière rendant ainsi difficile l'installation durable de jeunes ménages et fragilisant d'autant les connexions fonctionnelles aux grandes centralités qui doivent être ainsi confortées.

Ce constat contraint donc l'agglomération et les communes qui la composent à s'interroger tout à la fois sur les moyens institutionnels de répondre à ces défis mais également sur la pratique comportementale de ses familles afin que puissent être valorisées prioritairement les richesses territoriales au bénéfice de celles et ceux qui les produisent, d'où une nécessaire résilience.

La réflexion ci-dessus proposée prend volontairement en compte le prisme environnemental comme moyen de lecture et d'intervention de l'intercommunalité sur le territoire, notamment pour apporter une réponse durable et relayée par chaque commune, aux grands enjeux que sont l'accès à l'habitat, aux soins, à l'emploi mais également à la mobilité. Le vieillissement de la population, les tensions économiques et environnementales vont solliciter nos dispositifs de solidarité et d'accompagnement. Une grande attention devra y être portée.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie prend donc le pari d'un avenir ambitieux qui repose sur une résilience co-construite au quotidien par l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, économiques, sociaux ou plus simplement les familles qui contribuent à sa prospérité.

C'est l'ambition de faire du quotidien de demain le grand chantier d'aujourd'hui.